



SAINT-CLÉMENT
SUR-DURANCE

NOMBRE DE CONSEILLERS : 11
EN EXERCICE : 11
VOTANTS : 10
PRESENTS : 8
ABSENTS : 3

Commune de Saint Clément Sur Durance
Arrondissement de Briançon

**DELIBERATION N°2023-D-012
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Hautes-Alpes
le département

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501342-20230414-2023d12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2023

Affichage : 18/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CLEMENT SUR DURANCE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERARD Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : Renaud BLANC, Geneviève MAURE, Roland BERNAUDON, Patrick DELAVACHERIE, Bruno JILBERT, Anne DELCROIX, Geneviève GRANET

Étaient absents : Raphaël LAURES, Aurélie CHICO (a donné procuration à Geneviève MAURE), , Paul Emile LARDY(a donné procuration à JL BERARD)

Date de la convocation : 07/04/2023

Secrétaire de séance : Bruno JILBERT

Objet : PERSONNEL AFFECTE AU BUDGET DE L'EAU

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que les agents techniques interviennent régulièrement sur le réseau d'eau potable. Depuis plusieurs années, cette situation entraîne des écritures comptables entre le budget général et le budget de l'eau et qu'il convient de délibérer à ce sujet.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

POUR 10

CONTRE 0

ABSTENTION 0

DECIDE de prévoir et de procéder aux écritures nécessaires au transfert des frais de personnel technique lorsque celui-ci intervient sur les réseaux d'eau.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Jean Louis BERARD

